

Recyclage au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)^{1PortARI}

Maintenez les compétences et les bons réflexes de vos collaborateurs amenés à porter un Appareil Respiratoire Isolant. Ce recyclage essentiellement pratique permet de réviser les contrôles indispensables, la mise en œuvre de l'ARI, la gestion de l'autonomie et les conduites à tenir en cas d'alarme ou de difficulté, afin d'intervenir avec davantage de sécurité et d'efficacité.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Maintenir les compétences opérationnelles des salariés amenés à utiliser un Appareil Respiratoire Isolant ;
Prévenir les risques liés à une mauvaise vérification, mise en place ou utilisation de l'ARI ;
Renforcer les réflexes de sécurité face à une atmosphère dangereuse, une alarme ou une diminution de l'autonomie ;
Harmoniser les pratiques des utilisateurs conformément aux consignes du fabricant et aux procédures internes de l'entreprise ;
Contribuer à la prévention des accidents et à la protection de la santé des intervenants ;
Permettre à l'employeur d'assurer une actualisation régulière des compétences des utilisateurs d'ARI.

Les + métier

Recyclage ARI à Lyon : contrôles, mise en place, utilisation, gestion de l'autonomie et exercices pratiques en sécurité. Formation 3,5 h.



Public Visé

Salariés amenés à utiliser un Appareil Respiratoire Isolant dans le cadre de leurs activités professionnelles, notamment :
• Membres des équipes d'intervention, de sécurité ou de secours ;
• Personnel de maintenance, de production ou d'exploitation industrielle ;
• Personnel intervenant dans des atmosphères dangereuses, irrespirables ou susceptibles de le devenir ;
• Travailleurs amenés à intervenir dans des espaces confinés ou des zones présentant un risque d'exposition à des gaz, fumées, vapeurs ou poussières dangereuses.
Cette formation de recyclage s'adresse exclusivement aux personnes ayant déjà suivi une formation initiale au port de l'ARI ou disposant de compétences équivalentes.



Pré Requis

- Avoir suivi une formation initiale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant ou justifier de compétences équivalentes ;
- Le port d'un appareil de protection respiratoire doit avoir été pris en compte dans le suivi de l'état de santé du participant par le service de prévention et de santé au travail ;
- Être en capacité de comprendre et d'appliquer les consignes de sécurité ;
- Être en capacité de réaliser les exercices pratiques avec port de l'ARI ;
- Disposer, pour les exercices, d'un visage permettant l'étanchéité de la pièce faciale, notamment sans barbe dans la zone de contact du masque.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Rappeler le fonctionnement, les performances, les limites d'utilisation et les contraintes liées au port d'un Appareil Respiratoire Isolant ;
Identifier les différents composants de l'ARI et repérer les anomalies susceptibles de compromettre son utilisation ;
Effectuer les contrôles de sécurité avant utilisation : état général, pression de la bouteille, autonomie disponible, raccordements, étanchéité et fonctionnement de l'alarme ;
Mettre en place, ajuster, utiliser et retirer correctement l'ARI, conformément à la notice du fabricant et aux procédures de l'entreprise ;
Évoluer en sécurité sous ARI lors d'un exercice pratique, en maîtrisant sa respiration, ses déplacements, sa communication et la surveillance de son autonomie ;
Appliquer la conduite à tenir en cas d'alarme, d'anomalie, de difficulté respiratoire ou de nécessité de repli.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Rappels théoriques

- Risques liés aux atmosphères dangereuses et limites d'utilisation de l'ARI ;
- Contraintes physiologiques liées au port de l'appareil ;
- Règles de sécurité, procédures d'engagement et conditions de repli.

Présentation et contrôle de l'ARI

- Identification des différents composants de l'appareil ;
- Vérification de l'état général, des raccordements et de la pièce faciale ;
- Contrôle de la pression, de l'autonomie disponible, de l'étanchéité et du dispositif d'alarme ;
- Repérage des anomalies interdisant l'utilisation de l'équipement.

Mise en œuvre de l'appareil

- Mise en place et réglage du harnais ;
- Ajustement du masque et réalisation des essais d'étanchéité ;
- Mise en service, contrôle croisé et retrait de l'ARI ;
- Communication et surveillance mutuelle des intervenants.

Exercices pratiques sous ARI

- Équipement et déséquipement en sécurité ;
- Déplacements et réalisation d'un parcours adapté ;
- Maîtrise de la respiration et gestion de l'effort ;
- Surveillance de la consommation d'air et de l'autonomie ;
- Réaction à une alarme, une anomalie ou une difficulté ;
- Application des procédures de repli et de mise en sécurité.

Fin d'utilisation

- Contrôle de l'équipement après utilisation ;
- Signalement des anomalies constatées ;
- Principes de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en condition.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur des méthodes actives, participatives et essentiellement pratiques, adaptées à l'expérience des participants :

- Échanges avec les participants et retour d'expérience sur l'utilisation de l'ARI ;
- Questionnement oral permettant de réactiver les connaissances acquises lors de la formation initiale ;
- Apports théoriques courts portant sur le fonctionnement, les limites d'utilisation et les règles de sécurité ;
- Démonstration commentée des contrôles, de la mise en place, de l'utilisation et du retrait de l'ARI ;
- Exercices pratiques individuels de vérification, d'équipement et de déséquipement ;
- Mises en situation avec déplacement sous ARI, gestion de l'autonomie et application des procédures de repli ;
- Analyse et correction immédiate des pratiques par le formateur ;
- Adaptation des exercices aux équipements, aux risques et aux procédures de l'entreprise.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les participants et le formateur ;
- Vérification de la présence et de la participation active de chaque stagiaire ;
- Suivi individualisé lors des exercices de contrôle, d'équipement et d'évolution sous ARI ;
- Observation des mises en situation pratiques à l'aide d'une grille de suivi ;
- Traçabilité des résultats des évaluations réalisées au cours de la formation ;

Moyens pédagogiques

Salle de formation adaptée aux apports théoriques et aux échanges avec les participants ;
Support pédagogique illustré et documentation technique relative aux Appareils Respiratoires Isolants ;
Appareils Respiratoires Isolants complets et en état de fonctionnement : harnais, bouteille d'air comprimé, détendeur, manomètre, système d'alarme et pièce faciale ;
Bouteilles disposant d'une pression suffisante pour la réalisation des exercices pratiques ;
Notices des fabricants, fiches de contrôle et procédures de sécurité applicables ;
Aire d'exercice sécurisée permettant les opérations d'équipement, de déséquipement, de déplacement et de mise en situation sous ARI ;
Matériel de balisage et obstacles simples pour la réalisation d'un parcours pratique adapté au niveau des participants ;
Matériel nécessaire au contrôle, au nettoyage et à la désinfection des pièces faciales ;
Grilles d'observation et d'évaluation des compétences pratiques ;
Remise d'un support ou d'un mémo pédagogique récapitulant les vérifications, les règles d'utilisation et les conduites à tenir.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819

- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la durée et les résultats obtenus ;
- Délivrance d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés aux atmosphères dangereuses et au port des appareils de protection respiratoire, disposant d'une expérience pratique dans l'utilisation des Appareils Respiratoires Isolants. Il maîtrise le fonctionnement, les contrôles, la mise en œuvre et les limites d'utilisation des ARI, ainsi que les procédures d'engagement, de surveillance, de repli et de mise en sécurité. Il dispose également des compétences pédagogiques nécessaires à l'encadrement et à l'évaluation des exercices pratiques.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par :

- Un questionnement oral portant sur le fonctionnement, les limites d'utilisation et les règles de sécurité liées au port de l'ARI ;
- La vérification de la capacité du participant à contrôler l'état et le bon fonctionnement de l'appareil avant utilisation ;
- Une mise en situation pratique comprenant l'équipement, l'ajustement du masque, les essais d'étanchéité, la mise en service et le retrait de l'ARI ;
- L'observation du participant lors d'un déplacement sous ARI, notamment concernant la gestion de l'autonomie, de la respiration, de la communication et des consignes de sécurité ;
- Une évaluation pratique finale réalisée à l'aide d'une grille de critères définis.

La validation de la formation est prononcée lorsque le participant réalise les contrôles et les exercices pratiques en sécurité, sans erreur susceptible de compromettre sa protection ou celle des autres.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée sur le site du client, celui-ci met à disposition : Une salle adaptée aux apports théoriques et aux échanges ; Une zone d'exercice sécurisée, balisée et adaptée aux mises en situation pratiques ; Des Appareils Respiratoires Isolants conformes, entretenus, contrôlés et représentatifs des équipements utilisés dans l'entreprise ; Des bouteilles d'air comprimé chargées en quantité suffisante pour permettre la réalisation des exercices ; Des pièces faciales compatibles avec les appareils, propres et désinfectées, en nombre suffisant pour les participants ; Des notices des fabricants, fiches de contrôle et procédures internes relatives à l'utilisation des ARI ; Des équipements de protection individuelle et les tenues de travail nécessaires aux exercices ; Le matériel permettant le nettoyage et la désinfection des pièces faciales après utilisation ; Des éventuelles autorisations d'accès et consignes de sécurité propres au site ; Une personne référente connaissant les installations, les équipements et les procédures de l'établissement, si nécessaire. Des équipements mis à disposition doivent être en bon état de fonctionnement et avoir fait l'objet des vérifications réglementaires et de maintenance prévues par le fabricant.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité du handicap avec le port de l'Appareil Respiratoire Isolant et la réalisation des exercices pratiques en sécurité. Afin d'étudier les besoins spécifiques et de prévoir les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles nécessaires, le participant ou l'entreprise est invité à contacter le référent handicap d'EVINCEL Formation avant l'inscription. Lorsque les adaptations requises ne peuvent pas être mises en œuvre sans compromettre la sécurité du participant ou des autres personnes, une orientation vers une solution ou un organisme adapté pourra être proposée.



Durée

3.50 Heures

Effectif

0.5 Jour 2 à 10 participants



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427